



ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune d'Orleix,

Vu la demande en date du 28/06/2022 adressée par **l'Entreprise SIE, domiciliée 3 chemin Cognac 65000 TARBES représentée par RIBEIRO Jacques** aura effet de procéder à la réalisation de travaux de renouvellement réseau GAZ pour la société GRDF, chantier situé route de Dours (entre le lotissement Milande et le canal de l'Alaric) à ORLEIX ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-263 du 22 juillet 1982 et par la loi du 83-08 du 07 janvier 1983 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et afin d'assurer la sécurité des ouvriers des entreprises et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : du 04/07/2022 à 08H00 au 30/07/2022 à 18H00, la circulation sera réglementée sur le site où les travaux auront lieu route de Dours (entre le lotissement Milande et le canal de l'Alaric) à ORLEIX 65800.

ARTICLE 2 : La route sera barrée. L'accès des riverains sera assuré. Interdiction de stationner sur la zone de chantier pendant les travaux.

ARTICLE 3 : la signalisation sera mise en place par l'entreprise ou la personne chargée des travaux et sera conforme au Livre I. 8^{ème} partie de la signalisation temporaire Arrêté Interministériel du 15/07/74 réactualisé en 1994.

ARTICLE 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Tarbes
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise **SIE**.

Fait à ORLEIX, le 28/06/2022

L'Adjoint chargé des Travaux



Georges COURREGES